

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 3 juillet 2012, 20 h, à la salle de l'O.T.J. de Saint-Omer.

**Présences : MM. Donald Falardeau
Raymond Deslauriers
Lauréat Plante
Normand Parr
Mme France Leblanc**

Quorum : le quorum est constaté.

En l'absence motivée de monsieur Denis Henry, maire, monsieur Jean-Guy Cyr, maire suppléant, préside la séance.

Est également présent à la séance monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

12-07-148

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à la majorité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2012 soit accepté en y ajoutant les points suivants :

- Maximum Blues :
 - ❖ Cautionnement;
 - ❖ Permission de prolongation des heures d'activités.
- Nouveau système téléphonique à l'hôtel de ville.

12-07-149

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 4 juin 2012 soit adopté, tel que proposé.

12-07-150

COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2012

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2012, au montant total de 693 732,78 \$, soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 juin 2012.

Michelyne Leblanc, trésorière

12-07-151 FINANCEMENT DÉPENSES EN IMMOBILISATION

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE les travaux effectués au chalet des Arpents Verts au montant de 11 400 \$ soient financés comme suit :

- Solde au règlement d'emprunt : 9 253 \$
- Fonds d'administration : 2 147 \$

12-07-152 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RÉUNION DU 27 JUIN 2012

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

D'accepter les recommandations du comité consultatif d'urbanisme consignées au procès-verbal de la réunion qui s'est tenue le 27 juin 2012.

12-07-153 DÉROGATION MINEURE – SAMUEL LEBLANC (LOT PROJETÉ 4 886 052)

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à la majorité

QU' à la suite de la consultation publique tenue le 3 juillet 2012 concernant la demande en dérogation mineure de monsieur Samuel Leblanc pour le lot projeté 4 886 052, du cadastre du Québec, situé sur la route Saint-Louis à Saint-Omer, le conseil municipal adopte la dérogation mineure suivante :

« La localisation de cet immeuble se situe sur la route St-Louis à Saint-Omer, lot projeté 4 886 052 du cadastre du Québec.

La demande consiste à permettre l'implantation d'une résidence sur le lot projeté 4 886 052 ayant une marge de recul avant de 6 mètres, alors que la règle d'insertion prévoit 16,05 mètres. »

12-07-154 F.A.D.T. - AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

QUE madame Michelyne LeBlanc, directrice des services administratifs et trésorière, et/ou monsieur Pascal Alain, directeur du Service des loisirs, de la culture et du tourisme, soit autorisé à signer le protocole du Fonds d'aide aux développements des territoires (F.A.D.T.), volet local 2012.

12-07-155 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 12-05-119 – ACTE D'ÉCHANGE DE TERRAINS

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE la résolution 12-05-119, décrite ci-dessous, sera modifiée de la manière suivante:

« De mandater Me Gilles Tremblay, notaire, afin de procéder au contrat notarié requis concernant l'échange de terrains entre monsieur Marcel Leblanc et la Ville de Carleton-sur-Mer, soit une partie du lot 12E-5 du rang 1, partie ouest, du canton Maria, appartenant à Marcel Leblanc, en échange d'une partie du lot 17, rang 1, partie ouest, du canton Maria, appartenant à la Ville de Carleton-sur-Mer.

QUE messieurs Denis Henry, maire, et Danick Boulay, directeur général et greffier, soient autorisés à signer les documents requis à cet effet. »

12-07-156

AFFECTATION RÉSERVE – PARC INDUSTRIEL

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

De créer une réserve pour le développement du parc industriel au montant de 31 476,07 \$ en affectant les soldes cumulés des comptes du bilan :

- Autres passifs (C/P promoteur) : 14 125,23 \$
- Surplus affecté de l'ancienne Ville de Carleton : 17 350,84 \$

12-07-157

ENTENTE DE PRINCIPE – SENTIERS PÉDESTRES – ACHAT DE TERRAIN GUYLAIN ALLARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite poursuivre l'offre d'activités au sein de son réseau de sentiers pédestres;

CONSIDÉRANT QUE M. Guylain Allard souhaite se départir d'une portion de terrain sur la rue de la Montagne et que ce lieu coïncide avec le départ de trois sentiers pédestres, soit le Monti, le Taguine et le Cap ferré;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite se porter acquéreur de cette portion de terrain afin d'assurer le bon déroulement d'activités au sein de son réseau de sentiers pédestres;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

QU' une entente de principe soit adoptée entre la Ville de Carleton-sur-Mer et M. Guylain Allard, stipulant le projet de vente d'un terrain appartenant à M. Guylain Allard, situé sur la rue de la Montagne (voir entente de principe).

12-07-158

INSTALLATION D'ORIFLAMMES – COMITÉ CULTUREL

12-07-158.1 AUTORISATION DU MTQ

CONSIDÉRANT l'importance du dynamisme du secteur culturel à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT le rayonnement que procure le secteur culturel à la ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT le manque de visibilité du secteur culturel sur le territoire de Carleton-sur-Mer;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise l'installation d'oriflammes à caractère culturel sur les lampadaires du ministère des Transports du Québec présents sur son territoire, et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit de 2012 à 2017. Les oriflammes seront installées du 15 mai au 15 novembre de chaque année.

12-07-158.2 CAUTIONNEMENT EN CAS DE BRIS

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adopte une résolution annuelle afin de cautionner un montant allant jusqu'à 10 000 \$ pour des travaux reliés à d'éventuels bris des lampadaires du MTQ causés par l'installation de ces oriflammes.

12-07-159

CORPORATION DU CENTRE DE CONGRÈS RÉGIONAL DE LA GASPÉSIE – CONTRIBUTION 2012

Messieurs Jean-Guy Cyr et Normand Parr, conseillers municipaux, se retirent des discussions et de la décision.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité d'accorder une aide financière pour l'exploitation d'un centre de congrès sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir de cette disposition afin de favoriser la situation financière de la Corporation du Centre de congrès régional de la Gaspésie;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise de verser une contribution de 46 894,20 \$ à la Corporation du Centre de congrès régional de la Gaspésie, conformément à la Loi sur les compétences municipales;

QUE cette aide financière soit conditionnelle au remboursement de taxes foncières sur le matricule 0630 59 7903 désignant le bâtiment du Centre de congrès, propriété de ladite corporation, au montant de 61 616,90 \$, incluant les intérêts en date du 30 juin 2012, moins l'ajustement de crédit applicable au montant de 14 722,70 \$, conformément au règlement 2007-97 « Programme de remise de taxes foncières »;

QUE les intérêts courus au 31 décembre 2011 soient radiés pour l'ensemble du dossier de taxation;

QUE les taxes de services depuis 2008 soient réclamées selon la procédure administrative de la Ville.

12-07-160

ACCEPTATION DES CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES POUR LE REGROUPEMENT DU LAC ST-JEAN/BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE ET CÔTE NORD POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AOÛT 2012 AU 31 MARS 2013

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur SSQ Groupe Financier;

CONSIDÉRANT l'évolution de notre utilisation de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'administration (13,7 %) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec;

CONSIDÉRANT QUE SSQ Groupe Financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE les ajustements de tarification négociés dans le rapport pour la période débutant le 1^{er} août 2012 s'avèrent pleinement justifiés face aux résultats obtenus durant la dernière année;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit de la dernière année de contrat d'une durée de cinq (5) ans, tel que prévu lors du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe Financier, pour la période du 1^{er} août 2012 au 31 mars 2013, le tout tel que recommandé par le Groupe Financier AGA inc;

QU' une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphan Marceau du Groupe Financier AGA inc.

12-07-161

PREMIERS RÉPONDANTS – CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE les premiers répondants, qui œuvrent sur le territoire de la localité de Saint-Omer, demandent une contribution pour leurs interventions en compensation des frais encourus en essence;

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer remette 15 \$ aux premiers répondants reconnus qui auront intervenu, et ce, après la réception du rapport d'intervention. Les contributions seront remises pour les interventions survenues après le 3 juillet 2012.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer suivra l'évolution des contributions versées aux premiers répondants.

12-07-162

APPUI À L'ÉQUIPE DE LA BAIE-DES-CHALEURS – TOURNOI DE HOCKEY PEE WEE DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du hockey CC de la Baie-des-Chaleurs désire participer au prochain Tournoi international de hockey Pee Wee de Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du hockey CC de la Baie-des-Chaleurs sollicite l'appui de toutes les municipalités de la Baie-des-Chaleurs lors de l'inscription de l'équipe qui se fera en juillet prochain;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer donne son appui à l'équipe Pee Wee CC de la Baie-des-Chaleurs pour sa participation à la 54^e édition du Tournoi international de hockey Pee Wee de Québec qui se déroulera le 14 au 24 février 2013.

12-07-163

MAXIMUM BLUES – CAUTIONNEMENT ET PERMISSION DE PROLONGATION DES ACTIVITÉS BRUYANTES :

12-07-163.1 MAXIMUM BLUES – CAUTIONNEMENT

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte de prolonger le cautionnement d'un emprunt au montant de 30 000 \$ contracté par l'organisation du Maximum Blues du 15 juillet 2012 au 31 décembre 2012.

Il est également convenu que monsieur Denis Henry, maire, et madame Michelyne Leblanc, directrice des services administratifs et trésorière, soient mandatés pour la signature des documents relatifs à cette caution.

12-07-163.2 MAXIMUM BLUES – PERMISSION DE PROLONGATION DES ACTIVITÉS BRUYANTES

Il est PROPOSÉ par M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer permette au Festival international Maximum Blues, 20^e édition, le prolongement de leurs activités pour les heures de nuit jusqu'à 00 h 30, lors des soirées du vendredi 3 août et du samedi 4 août.

12-07-164 NOUVEAU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE – HÔTEL DE VILLE

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte l'offre de services de TELUS reçue le 27 juin 2012 pour l'acquisition d'un nouveau système téléphonique à l'hôtel de Ville avec la solution *Avaya IP Office 500*, au montant de 8 702,29 \$, plus taxes.

QUE cette dépense en investissement soit financée par le fonds de roulement sur une période de deux (2) ans à compter de 2013.

12-07-165 PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Six (6) personnes ont assisté à la séance ordinaire.

Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

12-07-166 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 28, monsieur Lauréat Plante propose de lever la séance.

Accepté.